



ARGUMENT

La Loi du 04 mars 2002 a instauré la notion de « personne de confiance » qui répond aux besoins, tant des personnes soignées que des professionnels, en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique).

Cette notion de personne de confiance n'est pas appliquée en psychiatrie pour des raisons d'impossibilité liées à la maladie psychique et à l'internement.

La FNAPSY souhaite que soit mis en place en France, pour la psychiatrie, le système néerlandais de « personne de confiance » qui se caractérise par la présence dans chaque hôpital spécialisé d'un délégué d'une association représentant les usagers.

Ce représentant est systématiquement appelé lors de toute hospitalisation sans consentement. Sa fonction est d'assister la personne hospitalisée. Le financement de ce dispositif est pris en charge par les mutuelles et permet une réduction significative des hospitalisations sans consentement en Hollande depuis plus de 10 ans.

En France, la désignation libre de la personne de confiance dès l'admission en hospitalisation, même en soins sans consentement, doit être rendue effective.

Le but de ce colloque est de réfléchir sur les possibilités de mise en place de la personne de confiance en psychiatrie.



Fédération Nationale des Associations d'usagers en **PSY**chiatry

Colloque

La Personne de confiance en psychiatrie « décider pour soi-même » « mythe ou réalité »

Programme

Vendredi 4 avril 2014

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne – 75007 Paris
Salle Laroque

Colloque
LA PERSONNE DE CONFIANCE EN PSYCHIATRIE
Vendredi 04 avril 2014 – Salle Laroque
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

ETAT DES LIEUX

9H/9H30 - Accueil

9H30/9H45 – Ouverture FNAPSY

M. Richard PALOMBO (Président)
Mme. Claude FINKELSTEIN (Administratrice)

9H45/ 10H30 – Table ronde

M. Jean-Marie DELARUE
(Contrôleur Général des lieux de privation de liberté)

M. Denys ROBILLIARD
(Député et rapporteur de la proposition de loi sur les soins sans consentement en psychiatrie)

M. Christian MULLER
(Président de la Conférence des Présidents des CME et CHS)

Mme Claude FINKELSTEIN
(Présidente de séance)

DEBAT AVEC LA SALLE

10H/11H15 – Pause

11h15/12h – Table ronde - (aspects juridiques)

M. Gilles DEVERS (avocat)
Mme. Florence FRESNEL (avocate)
M. André BITON (Président du CRPA)
M. Richard PALOMBO (Président de séance)

DEBAT AVEC LA SALLE



12H30/14H

DEJEUNER LIBRE



14H/14H30 - Décider pour soi-même : un droit ?

« regard sur la convention internationale des Nations Unies relative aux personnes handicapées »

M. Bruno GAURIER (Auteur de l'ouvrage «Tous inclus » - membre fondateur du CFHE et membre du Forum européen des personnes handicapées)

DEBAT AVEC LA SALLE

15H/15H30

« De l'expérience hollandaise une transposition française »

DEBAT AVEC LA SALLE

15H45/16H15 - Réflexion par un philosophe

16H - Synthèse et clôture

M. Eric FAVEREAU (journaliste)